CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS
Département des finances et des institutions
Service cantonal des contributions
Section Impôt à la source
Departement für Finanzen und Institutionen
Kantonale Steuerverwaltung
Abteilung Quellensteuer

Aide pour la détermination des barèmes - Sourciers domiciliés en Suisse

Etat civil	Critères de classification				Barèmes
Vivants seuls Célibataires Séparés Divorcés Veufs	Sans enfants				A0
	Avec enfants	Ménage non commun			A0
		Ménage commun	Concubinage	Salaire le plus haut	Hn
				Salaire le plus bas	A0
			Parent célibataire		Hn
Couples mariés Partenariats enregistrés inclus *	Sans enfants	Un seul conjoint avec activité lucrative			B0
		Les deux conjoints avec activité lucrative	Les deux travaillent en Suisse		C0
			Un travaille en Suisse l'autre à l'étranger		C0
	Avec enfants	Un seul conjoint avec activité lucrative			Bn
		Les deux conjoints avec activité lucrative	Les deux travaillent en Suisse		Cn
			Un travaille en Suisse l'autre à l'étranger		Cn

Remarques : * = deux personnes du même sexe
n = nombre d'enfants

Enfant(s) : - nombre d'enfants dont le travailleur assume l'essentiel de l'entretier
- pour les enfants mineurs, le nombre de déductions est déterminé en fonction du lien de filiation établ
- pour les enfants majeurs, il faut également fournir une preuve de formation initiale
- les personnes vivant seules avec un enfant doivent prouver en plus que l'enfant vit dans le même ménage